



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

### PROCES-VERBAL N° 3

---

Réunion du mardi 20 juillet 2021

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### PARIS – STADE JULES NOEL – NNI 75 114 03 01

Reprise de dossier.

La Commission accuse réception d'un courrier de la ville de PARIS s'engageant à effectuer des travaux avant la fin du mois d'août permettant la praticabilité de l'aire de jeu en toute sécurité.

La Commission prend note et invite la ville de PARIS à l'informer dès que les travaux auront été réalisés afin de programmer une visite de contrôle et d'envisager, le cas échéant, d'envisager le classement de cette installation.

##### 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

##### TRAPPES – STADE GILBERT CHANSAC N°1 – NNI 78 621 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Installation visitée par M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S., le 19/07/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/07/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 270 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.81
- Rapport Emini/Emaxi : 0.65.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/07/2023.

## 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **MEUDON – STADE JEAN MELKONIAN – NNI 92 048 05 01**

Cette installation sportive est classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau T4 SYN du nouveau règlement des terrains et installations sportives.**

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **CREGY LES MEAUX – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 77 143 01 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau 6 jusqu'au 27/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'un terrain synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau T6 minimum SYN du nouveau règlement des terrains et installations sportives.**

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'un terrain synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E6 du nouveau règlement des terrains et installations sportives.**